

Bruxelles, le 3 novembre 2021

Concerne : formation IFIC Secteurs wallons publics (responsables-processus)

Madame,
Monsieur,

Un Protocole IFIC – partie 1 a été conclu le 26/10/2021 par les partenaires sociaux et le Gouvernement Wallon en vue de l'implémentation de la classification de fonctions IFIC au sein des institutions des secteurs régionalisés¹ wallons de la santé.

Ce processus d'implémentation, jalonné de plusieurs étapes préparatoires, nécessite l'implication de différents intervenants (responsables-processus, membres des commissions d'accompagnement et des commissions de recours, notamment).

Dans les suites de ce Protocole IFIC – partie 1, et afin de préparer au mieux les intervenants concernés par la première étape du processus, c-à-d. l'attribution de fonctions de référence sectorielles, l'IFIC a le plaisir de convier le responsable-processus qui sera désigné par votre institution à une des sessions de formation spécialement organisées à leur intention.

QUI EST CONCERNE PAR LA FORMATION ?

L'ensemble du processus d'implémentation sera mis en œuvre grâce à la collaboration de différents intervenants qui joueront un rôle spécifique lors de chaque étape du dispositif (responsables-processus, employeurs, membres des futures commissions d'accompagnement et commissions de recours).

Dans un premier temps, des formations sont organisées spécifiquement pour les responsables-processus. En effet, conformément au Protocole IFIC – partie 1, chaque institution doit désigner pour le **27/11/2021** au plus tard un responsable-processus chargé de préparer ces attributions de fonctions.

Des formations seront organisées ultérieurement pour les autres acteurs de l'implémentation.

QUI EST LE RESPONSABLE-PROCESSUS ?

Le responsable-processus est le membre du personnel² de l'institution (ex : directeur de l'institution ou responsable /collaborateur RH, détaché ou non) désigné par l'employeur qui sera amené à assurer le suivi et à procurer des conseils techniques pour toutes les activités en lien avec le processus d'attribution des fonctions IFIC.

QUEL EST LE CONTENU DE CETTE FORMATION ?

Cette formation présentera la méthodologie IFIC (descriptions de fonctions, règles-clés, exercices d'attribution des fonctions sectorielles, etc.). Cette formation ne traitera pas du rapportage salarial et

¹ Dans le cadre de la 6ème réforme de l'Etat.

² Pour plus de détail concernant le rôle de cet acteur, consulter l'art. 1.4.2. du Protocole IFIC – Partie 1.

des aspects barémiques dans la mesure où la concertation sociale à ce sujet est toujours en cours. Des formations spécifiques à ce sujet seront organisées ultérieurement.

EN PRATIQUE :

Dans le contexte sanitaire actuel, cette formation sera organisée en vidéoconférence et animée par un des formateurs de l'IFIC. Ouverte à un nombre limité de participants par session, la formation sera interactive, avec exercices pratiques et possibilité de poser des questions.

Ces formations d'une durée approximative de 3h00' auront lieu le (une date à choisir par institution) :

Semaine 43	03/12/21
	Après-midi 13h30 – 16h30

Semaine 44	07/12/21	08/12/21
	Matin 9h30 – 12h30	Après-midi 13h30 – 16h30

Semaine 45	14/12/21	15/12/21
	Matin 9h30 – 12h30	Après-midi 13h30 – 16h30

Nous vous remercions d'**inscrire** sans tarder via notre **site web** <https://www.if-ic.org/fr/formations-responsable-processus-secteurs-wallons-publics> et pour le **01/12/2021** au plus tard votre responsable-processus pour une des sessions proposées (attention : une seule inscription par institution). Vous recevrez ensuite un mail de confirmation ainsi qu'un lien pour accéder à la session de formation à la date choisie. Une **attestation de participation** sera transmise aux participants qui en feront la demande durant la formation (via chat).

AUTRES POSSIBILITÉS DE FORMATION

Comme mentionné ci-dessus, des formations dédiées seront organisées ultérieurement pour les membres des commissions d'accompagnement et de recours. Si vous le souhaitez, vous avez par ailleurs la possibilité de former dans votre institution davantage de personnes-ressources IFIC que le responsable-processus « officiel ». Pour ces collaborateurs, une autre possibilité de formation existe : un webinaire synthétique « classification de fonctions IFIC », disponible en ligne sur notre site internet. Ce webinaire d'une vingtaine de minutes, destiné à tous les secteurs concernés par la classification IFIC, permettra à tout collaborateur qui le souhaite de se familiariser avec le contenu de la classification IFIC et avec les règles d'attribution de fonctions, au moment qui lui convient le mieux.

En cas de questions en lien avec nos formations, nous vous invitons à communiquer via l'adresse mail suivante : eva.peleman@if-ic.org

Cordialement,

Lauriane SABLE,
Directrice de l'IFIC asbl